Envoyé en préfecture le 29/11/2016
Reçu en préfecture le 29/11/2016
Affiché le
ID : 082-228200010-20161129-CD20161019_29-DE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

___

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS de l'ASSEMBLÉE

4ÈME Réunion de 2016

Séance du 19 octobre 2016

CD20161019_29
id. 2837

L'an deux mille seize le dix neuf octobre , les membres du Conseil Départemental légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.

Présents :
M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAREGES, Mme BAULU, M. BEQ, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CABOS, Mme COLOMBIE, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. GONZALEZ, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme MORVAN, Mme NEGRE, Mme RIOLS, M. ROGER, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, Mme TURELLA-BAYOL, M. VIGUIE, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :
M. BAYLET (pouvoir à Mme NEGRE)

Nombre de membres du Conseil Départemental : 30
Quorum :16

Le quorum légal étant atteint, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

TRAVAUX DE RESTRUCTURATION DE LA CUISINE À L'EHPAD DE MONTBETON "RÉSIDENCE SAINT-JEAN-MARIE VIANNEY"

___

Par délibération modifiée du 20 décembre 1984, le Conseil Général a décidé de créer un Fonds d'Aide à la Modernisation des Etablissements pour Personnes Agées (**F.A.M.E.P.A.**) régi par les dispositions suivantes :

Envoyé en préfecture le 29/11/2016
Reçu en préfecture le 29/11/2016
Affiché le
ID : 082-228200010-20161129-CD20161019_29-DE

- **travaux subventionnables** : trois opérations ou tranches fonctionnelles maximum par établissement;
- **taux de subvention** : 20 % du coût T.T.C. des travaux ;
- **subvention maximum** limitée à 30 500 € par opération.

En application de cette délibération de principe, le Directeur de l'EHPAD de Montbeton « Résidence Saint-Jean-Marie Vianney » sollicite une aide départementale de 30 500,00 € en vue de réaliser des travaux de restructuration de la cuisine de l'EHPAD.

Ces travaux sont rendus nécessaires du fait de la vétusté des locaux et des équipements actuels inappropriés.

Le coût prévisionnel des travaux ressort à **162 734,12 € TTC.**

Le plan de financement proposé est le suivant :
- fonds propres ….....132 234,12 €
- FAMEPA..... 30 500,00 €
TOTAL TTC..... 162 734,12 €

*
* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission solidarité, santé, action sociale, handicap et logement,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Accorde à l'EHPAD « Saint-Jean-Marie Vianney » à Montbeton, selon le plan de financement susvisé, une subvention d'un montant de 30 500,00 € pour la réalisation des travaux de restructuration de la cuisine ;

- Ratifie l'inscription des crédits correspondants imputés à l'article 20422 sous fonction 53 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président du Conseil Départemental,

Christian ASTRUC

Envoyé en préfecture le 29/11/2016
Reçu en préfecture le 29/11/2016
Affiché le
ID : 082-228200010-20161129-CD20161019_29-DE